

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 11 mars 2015 portant inscription sur un tableau d'avancement**

NOR : VJSR1530300A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2002-53 du 10 janvier 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, notamment son article 10;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire du corps de l'inspection générale de la jeunesse et des sports en séance du 10 février 2015,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'inspecteur général de la jeunesse et des sports de 1<sup>re</sup> classe dont le nom suit est inscrit sur le tableau d'avancement au titre de 2015 pour l'accès au grade à l'échelon spécial de ce grade : M. Serge MAUVILAIN.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Fait le 11 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
J. BLONDEL